



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2013

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Membres composant le Conseil Municipal	: 49
Membres en exercice .....	: 49
Membres présents .....	: 44
Membres excusés et représentés .....	: 4
Membres absents non représentés .....	: 1



LE MAIRE

Henri PLAGNOL

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Henri PLAGNOL, Maire.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal**

M. Jacques LEROY est désigné secrétaire de séance.

Etaients présents :

M. Henri PLAGNOL, Maire,  
M. Jacques LEROY, M. Sylvain BERRIOS, Mme Annie BIGAND, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Nicole CERCLEY, M. André KASPI, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Gérard ALLOUCHE, Mme Chantal POZZANA, M. Joseph GICQUEL, Mme Pascale CHEVRIER, M. Yves DAYAN, Mme Catherine JUAN, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Laurence COULON, Mme Muriel DEVAUX, Maires-Adjoints,  
M. Jacques-Nicolas DE WECK, M. Yannick BRUNET, Mme Jacqueline VISCARDI, M. René GAILLARD, Mme Sabine CHABOT, M. Alain MERIGOT, Mme Valérie FIASTRE, M. Jean PLAGNE, Mme Dominique MONIN, M. Stéphane CARDARELLI, Mme Catherine RITVO, Mme Anne DAVID, Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Carole DRAI, Mme Yasmine CAMARA, M. Roméo DE AMORIM, M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Philippe ROSAIRE, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI, Conseillers municipaux.

Etaients absents excusés et représentés :

M. Luc GRAS qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, M. Claude SOUSSY qui a donné pouvoir à Mme Nicole CERCLEY, M. Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à Mme Annie BIGAND, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY qui a donné pouvoir à M. Philippe ROSAIRE.

Etait absent non représenté :  
M. Jean-Bernard THONUS.

Au cours de la séance : Mme Catherine DISTINGUIN quitte la séance au point 3.2.2 et donne pouvoir à M. Paul BIARD, Mme Pascale CHEVRIER quitte la séance au point 3.2.2, Mme Valérie CHAZETTE quitte la séance au point 3.2.2, M. Jacques-Nicolas DE WECK quitte la séance au point 3.2.2 et donne pouvoir à M. Roméo DE MORIM, Mme Valérie CHAZETTE entre au point 3.3, Mme Catherine DISTINGUIN entre au point 4, Mme Sabine CHABOT quitte la séance au point 5 et donne pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Philippe VIDONI quitte la séance au point 22 et donne pouvoir à Mme Catherine RITVO, Mme Valérie FIASTRE quitte la séance au point 23, Mme Valérie CHAZETTE quitte la séance au point 24 et donne pouvoir à M. Jacques LEROY, Mme Valérie FIASTRE entre au point 26, M. Philippe VIDONI entre au point 27, Mme Catherine JUAN quitte la séance au point 28, M. Sylvain BERRIOS qui a le pouvoir de M. Luc GRAS quitte la séance au point 28, Mme Catherine JUAN entre au point 29, M. Sylvain BERRIOS qui a le pouvoir de M. Luc GRAS entre au point 29, M. Philippe ROSAIRE qui a le pouvoir de Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY quitte la séance au point 30, M. Guy DELOCHE quitte la séance au point 30, Mme Anne DAVID quitte la séance au point 31 et donne pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, Mme Muriel DEVAUX quitte la séance au point 42 et donne pouvoir à M. Jean-François LE HELLOCO.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 mars 2013**

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 mars 2013

Unanimité

## FINANCES COMMUNALES

### 3. Budget primitif 2013 :

#### 3.1 Création du budget annexe « Cinéma LE LIDO »

Crée un budget annexe « Cinéma LE LIDO » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, faisant suite à la délibération du 8 mars dernier relative à l'intégration des activités du cinéma « LE LIDO » au sein des services municipaux à compter de la date susvisée, régi par l'instruction budgétaire et comptable M 4 se rapportant aux activités industrielles et commerciales, voté par chapitre

38 Pour

7 Contre (M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ)

3 Abstentions (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Muriel DEVAUX, Mme Catherine RITVO)

#### 3.2 Vote du budget 2013 intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2012

##### 3.2.1 Budget principal

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer ainsi qu'il suit :

Reprend dans le budget primitif 2013 du budget principal les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat de l'exercice 2013.

Procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2012 repris dans le budget primitif 2013 de la manière suivante (+ 12 181 225,88 €)

-affectation en section de fonctionnement : +3 140 420,69 €

-affectation en section d'investissement : + 9 040 805,19 €

Approuve et arrête le budget primitif du budget principal de l'exercice 2013 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	142 038 833,34 €	142 038 833,34 €
INVESTISSEMENT	52 888 545,23 €	52 888 545,23 €
TOTAL	194 927 378,57 €	194 927 378,57 €

Résultat des votes :

15 Pour

27 Contre (M. Sylvain BERRIOS, M. André KASPI, M. Gérard ALLOUCHE, Mme Chantal POZZANA, Mme Catherine JUAN, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Laurence COULON, M. Jacques-Nicolas DE WECK, Mme Sabine CHABOT, Mme Valérie FIASTRE, M. Stéphane CARDARELLI, M. Luc GRAS, Mme Anne DAVID, Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Carole DRAI, Mme Yasmine CAMARA, M. Roméo DE AMORIM, M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M.

Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

5 Abstentions (Mme Nicole CERCLEY, M. Yves DAYAN, Mme Muriel DEVAUX, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Claude SOUSSY)

1 Ne prend pas part au vote (Mme Pascale LUCIANI-BOYER)

Le budget principal n'est pas adopté.

##### 3.2.2 Budget annexe de l'eau

Reprend dans le budget primitif 2013 du budget annexe de l'eau, les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat de l'exercice 2012

Procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2012 repris dans le budget primitif 2013 de la manière suivante (+ 2 033 624,55 €):

-affectation en section d'exploitation : + 2 033 624,55 €

-affectation en section d'investissement : 0 €

Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe de l'eau de l'exercice 2013 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	9 447 472,35 €	9 447 472,35 €
INVESTISSEMENT	6 602 439,79 €	6 602 439,79 €
TOTAL	16 049 912,14 €	16 049 912,14 €

39 Pour

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ)

##### 3.2.3 Budget annexe de l'assainissement

Reprend dans le budget primitif 2013 du budget annexe de l'assainissement les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat de l'exercice 2012

Procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2012 repris dans le budget primitif 2013 de la manière suivante (+ 2 369 647,35 €):

-affectation en section d'exploitation : + 2 369 647,35 €

-affectation en section d'investissement : 0 €

Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2013 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	11 784 892,15 €	11 784 892,15 €
INVESTISSEMENT	2 658 372,74 €	2 658 372,74 €
TOTAL	14 443 264,89 €	14 443 264,89 €

36 Pour

10 Abstentions (M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-

Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

### **3.2.4 Budget annexe de gestion des parcs de stationnement**

Reprend dans le budget primitif 2013 du budget annexe de gestion des parcs de stationnement les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat de l'exercice 2012

Procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2012 repris dans le budget primitif 2013 de la manière suivante (+ 127 337,92 €):

- affectation en section d'exploitation :	+ 45 475,47 €
- affectation en section d'investissement :	+81 862,45€

Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe de gestion des parcs de stationnement de l'exercice 2013 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	2 030 800,00 €	2 030 800,00 €
INVESTISSEMENT	830 562,45 €	830 562,45 €
TOTAL	2 861 362,45 €	2 861 362,45 €

36 Pour

10 Abstentions (M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

### **3.2.5 Budget annexe du cinéma le Lido**

Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe du cinéma Le Lido de l'exercice 2013 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	133 660,00 €	133 660,00 €
INVESTISSEMENT	7 310,00 €	7310,00 €
TOTAL	140 970,00€	140 970,00 €

35 Pour

11 Abstentions (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

### **3.3 Vote du taux des taxes directes locales**

Fixe ainsi qu'il suit le taux communal d'imposition de chacune des taxes directes locales pour 2013 :

* taxe d'habitation	21,83 %
* taxe foncière sur les propriétés bâties	13,55 %
* taxe foncière sur les propriétés non bâties	33,30 %
* taux de cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,98 %

Dit que ces taux seront reportés sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2013 (état 1259 COM) fourni par la Préfecture du Val-de-Marne.

37 Pour

10 Contre (M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

### **3.4 Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Fixe à 8,01 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2013.

Dit que ce taux sera reporté sur l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (état 1259 TEOM C) fourni par la Préfecture du Val de Marne.

37 Pour

10 Contre (M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

### **4. Subvention pour contraintes particulières à verser au budget annexe de gestion des parcs de stationnement pour l'exercice 2013**

Décide le versement d'une subvention pour contraintes particulières pour 2013 de 1 298 134, 55 euros hors taxes, soit 1 552 568,92 euros toutes taxes comprises, au budget annexe de gestion des parcs de stationnement, sur un crédit s'y rapportant ouvert au budget principal de l'exercice 2013.

37 Pour

10 Abstentions (M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

5. Attribution de subventions aux associations sur le budget de la ville (exercice 2013)

Approuve l'attribution, au titre de l'année 2013, de subventions aux associations selon la répartition figurant ci-après.

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier en-tête, carte d'adhérent, etc.) la mention : "Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés".

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 euros devront signer une convention d'objectifs et de moyens, préalablement au versement des fonds, et autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions au nom de la ville.

Précise que les dépenses seront imputées à l'article 6574 des différents chapitres, sous-chapitres du budget de l'exercice 2013

TABLEAU DES SUBVENTIONS		
920/023.2/6574 SERVICES GÉNÉRAUX des Adm. Pub. Loc. - Relations Publiques	Montant en € 2013	montant subvention 2012
NOM DE L'ASSOCIATION		
Accueil des Villes Françaises	285,00 €	300,00 €
Comité de Quartier du Parc Saint-Maur	1 000,00 €	1 000,00 €
Comité de Quartier Saint-Maur / Créteil - Vieux Saint-Maur	1 000,00 €	1 000,00 €
Comité Des Intérêts Généraux Du Quartier d'Adamville	1 000,00 €	1 000,00 €
Comité Des Intérêts Généraux Du Quartier De La Pie	1 000,00 €	1 000,00 €
Comité des Intérêts Généraux Du Quartier Des Mûriers	1 000,00 €	1 000,00 €
Groupe de Défense Sanitaire des Abeilles	350,00 €	400,00 €
La Plaquette de Saint-Maur	250,00 €	300,00 €
Société D'Horticulture De Saint-Maur	3500,00 €	4 000,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>9 385,00 €</b>	

920/025/6574 SERVICES GÉNÉRAUX des Adm. Pub. Loc. - Aide aux Associations	Montant en € 2013	montant subvention 2012
NOM DE L'ASSOCIATION		
Association Amicale Des Anciens Marins Et Anciens Combattants "La Flotte"	350,00 €	350,00 €
Association Générale d'Anciens Combattants Fédération Nationale André Maginot	350,00 €	375,00 €
Comité De Coordination Des Anciens Combattants CCAC	4 250,00 €	4 500,00 €
Fédération Nationale Des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie Comité De St Maur FNACA	520,00 €	550,00 €
Les Médailleurs Militaires 160ème Section	300,00 €	300,00 €
Rhin Et Danube 6ème Section de St Maur	250,00 €	250,00 €
Union Des Mutilés Anciens Combattants Et Victimes De Guerre	400,00 €	400,00 €

Union Française Des Associations De Combattants UFAC	4 200,00 €	4 500,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>10 620,00 €</b>	

920/04/6574 SERVICES GÉNÉRAUX des Adm. Pub. Loc. - Relations Internationales	Montant en € 2013	montant subvention 2012
NOM DE L'ASSOCIATION		
Comité de jumelage de Saint-Maur	85 000,00 €	100 000,00 €
Peuplus du Désert Mauritanien	300,00 €	300,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>85 300,00 €</b>	

922/20/6574 ENSEIGNEMENT FORMATION - Services Communs	Montant en € 2013	montant subvention 2012
NOM DE L'ASSOCIATION		
Amis de la Jeunesse d'Adamville AJA	3 000,00 €	3 500,00 €
APEL Jeanne d'Arc	2 800,00 €	3 000,00 €
APEL Saint-André	1 800,00 €	2 000,00 €
Association Aumôneries Catholiques de l'Enseignement Public ACEP	2 000,00 €	2 500,00 €
Association Coopérative du Lycée Marcelin Berthelot	250,00 €	300,00 €
Association des Parents Indépendants du Groupe Scolaire "LA PIE" API	475,00 €	500,00 €
Association Des Anciens Du Lycée Marcellin Berthelot	200,00 €	230,00 €
Association Des Anciens Et Anciennes Elèves Du Lycée Condorcet	200,00 €	230,00 €
Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques AMOPA	100,00 €	100,00 €
Association Des Parents d'Elèves Des Ecoles Publiques De St-Maur APESM	1 050,00 €	1 134,00 €
Association Familiale Catholique de Saint-Maur-des-Fossés et de communes environnantes	300,00 €	300,00 €
Association Familiale et Educative du Parc de Saint-Maur AFE	4 000,00 €	4 500,00 €
Association Saint-Nicolas	1 200,00 €	1 300,00 €
Atelier couture de la Boucle	300,00 €	300,00 €
Carrefour Saint-Hilaire	1 000,00 €	1 600,00 €
Délégués Départementaux De l'Education Nationale, Délégation De St-Maur-Joinville DDEN	100,00 €	100,00 €
Jeunesse Et Culture Protestante	2 300,00 €	2 500,00 €
Scouts Et Guides De France	3 800,00 €	4 000,00 €
Scouts Unitaires De France	950,00 €	1 000,00 €
Union Locale des Conseils locaux de Parents d'élèves FCPE	2 800,00 €	2 965,00 €
Union P.E.E.P.Saint-Maur/Joinville	2 000,00 €	2 200,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>30 625,00 €</b>	

923/30/6574 CULTURE - Services Communs	Montant en € 2013	montant subvention 2012
NOM DE L'ASSOCIATION		
Amicale de Jeux	500,00 €	600,00 €
Art Scénique Et Compagnie	700,00 €	800,00 €

Art'itude	280,00 €	300,00 €
Association Les Amis de la Pie A	4 700,00 €	5 000,00 €
Association Philatélique de Saint-Maur-des-Fossés	1 500,00 €	2 000,00 €
Association des Parents d'élèves et amis du conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur	500,00 €	
Atelier scène (1+1=3)	300,00 €	300,00 €
Atelier Théâtre De La Cité	1 375 000,00 €	1 406 000,00 €
Ateliers d'Art de Saint-Maur-des-Fossés	220 000,00 €	230 000,00 €
Atout Chant	4 500,00 €	5 000,00 €
Chante Marne	900,00 €	1 000,00 €
Club De Scrabble De La Boucle	1 300,00 €	1 525,00 €
Courants d'Arts	300,00 €	300,00 €
Email et Fusion	1 400,00 €	1 500,00 €
Ensemble Musical Allegro	800,00 €	900,00 €
La Compagnie Du Chercheur d'Arbres	500,00 €	700,00 €
La Compagnie Théâtrale De St Maur	2 600,00 €	2 800,00 €
Lire Ensemble à Saint-Maur	300,00 €	300,00 €
Radio Club de Saint-Maur	2 000,00 €	3 000,00 €
Saint-Maur Patch Work Passion	250,00 €	250,00 €
Société Des Artistes Du Val De Marne	4 000,00 €	4 500,00 €
TenDance	300,00 €	300,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>1 622 630,00 €</b>	

925/520/6574 Montant *montant*  
**INTERVENTIONS** En € 2013 *subvention*  
**SOCIALES ET SANTÉ -** *2012*  
**Services Communs -**  
**Interventions sociales**

NOM DE L'ASSOCIATION		
A l'école de Ted et ses Amis	5 000,00 €	
Accueil Familles Cancer	450,00 €	500,00 €
Aide aux malades agés de l'Hopital Inter-Communal de Créteil - AMAHIC25	380,00 €	
Amitiés d'Automne	60 000,00 €	65 000,00 €
Approche	20 000,00 €	30 000,00 €
Association AIMES	1 500,00 €	300,00 €
Association d'Assistance De Saint-Maur	4 000,00 €	5 200,00 €
Association de Parents d'Enfants Inadaptés de Saint-Maur et des Bords de Marne APEI	8 000,00 €	10 000,00 €
Association d'Entraide du Personnel Communal AEP	47 500,00 €	47 500,00 €
Association des Donneurs de Sang de Saint-Maur et des Environs	2 400,00 €	2 400,00 €
Association française des sclérosés en plaques	90,00 €	80,00 €
Association Générale Des Familles	2 400,00 €	2 600,00 €
Association Les Petits Frères des Pauvres	1 200,00 €	1 200,00 €
Association Parabole	1 000,00 €	1 000,00 €
Association pour la prévention, la promotion, la recherche expérimental sanitaire et sociale APPRESS	250,00 €	300,00 €
Association St-Maurienne A3A	720 000,00 €	130 000,00 €
Association Saint-Maurienne de soins d'aide aux personnes et de garde à	380 000,00 €	380 000,00 €

domicile ASSAPGD		
Association St-Maurienne Des Amis Des Animaux	130 000,00 €	160 000,00 €
CIDFF Du Val De Marne	68 000,00 €	72 000,00 €
Créer Avec La Langue Française	1 600,00 €	1 700,00 €
Croix Rouge Française	6 500,00 €	7 000,00 €
Enfance et Famille d'Adoption EFA 94	400,00 €	500,00 €
Enfants d'Ici Et d'Ailleurs	750,00 €	800,00 €
Familles de France Association de St Maur des Fossés	100,00 €	100,00 €
Fraternité catholique des sourds	280,00 €	300,00 €
Insertion Service	20 000,00 €	3 000,00 €
La Ligue des Droits de l'Homme Section St Maur/Créteil	280,00 €	300,00 €
Les Bouchons d'Amour	2 800,00 €	3 000,00 €
Les Restaurants du Cœur	4 000,00 €	4 000,00 €
Ligue Universelle du Bien Public	18 000,00 €	19 000,00 €
Magev	1 000,00 €	1 000,00 €
Réseau Santé Géroto 4	14 000,00 €	15 000,00 €
Secours Catholique Equipe de St Maur	5 100,00 €	5 400,00 €
Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur	230,00 €	250,00 €
Solidarité Nouvelle pour le Logement	2 800,00 €	3 000,00 €
Visite des Malades dans les Ets du Val-de-Marne	250,00 €	300,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>930 260,00 €</b>	

928/810/6574	Montant	<i>montant</i>
<b>Aménagement et services urbains, environnement - Services communaux -</b>	en € 2013	<i>subvention</i>
<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>		
Au Fil de l'Eau	38 000,00 €	40 000,00 €

44 Pour

3 Ne prennent pas part au vote (M. Yves DAYAN, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

6. **Garantie d'emprunt à Immobilière 3F pour la réalisation de 5 logements sociaux sis 84, 84 bis, 86, 86 bis rue du Pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés (Résidence Touraine)**

Accorde sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'emprunts d'un montant total de 294 000 € souscrits par Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destinés à financer la création de 3 logements PLUS et 2 logements PLAI situés 84, 84 bis, 86, 86 bis rue du Pont de Créteil au rez-de-chaussée de la Résidence Touraine à Saint-Maur-des-Fossés.

Accorde sa garantie pour la durée totale des prêts, soit de 0 à 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par IMMOBILIERE 3F, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à IMMOBILIERE 3F pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur et à signer tous documents s'y rapportant.

Unanimité

**7. Garanties d'emprunt à la SIEM de Saint-Maur-des-Fossés pour la réalisation de 18 logements sociaux sis 5 avenue de la République à Saint-Maur-des-Fossés**

Autorise l'émission du cautionnement solidaire pour le compte de la SIEM de Saint-Maur-des-Fossés au profit de la Société générale pour sûreté de remboursement des 2 emprunts d'un montant de 1 210 000 € et 440 000 € ci-dessus indiqué, et ce, à hauteur de 100% dans les termes de l'acte de cautionnement tels qu'indiqués ci-dessus ;

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer l'engagement de cautionnement susvisé, Monsieur le Maire étant habilité en outre à signer, sans autre délibération, tous actes subséquents.

37 Pour

7 Contre (M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ)

3 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

**8. Déficit de 383,80€ de la régie de recettes de la piscine municipale Caneton constaté après un vol sans effraction le 22 août 2012. Avis du Conseil Municipal sur le sursis de versement, la décharge de responsabilité et la remise gracieuse du régisseur suppléant**

Donne un avis favorable sur le sursis de versement, la décharge de responsabilité et la remise gracieuse du régisseur suppléant de la piscine municipale Caneton dans le cadre du vol de 383,80 euros en numéraire, constaté les 22 août 2012 et 3 septembre 2012.

Comptabilise la dépense s'y rapportant sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2013 du budget principal de la ville.

Unanimité

**9. Aliénation de véhicules et matériels**

Constata que des véhicules et matériels ne sont plus utiles au service public.

Prononce leur désaffectation du domaine public.

Prononce leur déclassement du domaine public.

Autorise le Maire à les mettre en vente dans le cadre d'une mise en concurrence par l'intermédiaire du prestataire webenchères sur internet.

Unanimité

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

**10. Nouveau cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux – Nouveaux taux de promotion pour l'avancement de grade de ce nouveau cadre d'emplois**

Fixe à 100 % le taux de promotion des avancements de grades de la catégorie A de la filière médico-sociale – cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux.

Prend acte de l'actualisation de l'ensemble des taux de promotion en vigueur dans le cadre de l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux de la ville.

Unanimité

**11. Adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire prévu par la loi Sauvadet du 12 mars 2012**

Adopte le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices correspondants.

Unanimité

**12. Modification du tableau des effectifs du personnel territorial**

Approuve l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs.

Décide l'inscription d'un poste d'attaché territorial contractuel à temps complet sur poste non permanent pour effectuer la mission de prévention des déchets. Ce chargé de mission pilote le Programme Local de Prévention des déchets (PLP). Au sein de la DGST, il met en œuvre les douze actions du programme. Il participe à la stratégie de communication, développe des actions de sensibilisation et anime des groupes de travail.

Décide l'inscription d'un poste d'attaché territorial contractuel à temps complet pour développer le recrutement et l'intégration professionnelle des agents en situation de handicap et maintenir dans l'emploi les agents de la Ville qui rencontrent des problèmes de santé (aménagement de poste ou reclassement professionnel).

Décide que la rémunération sera fixée en fonction des diplômes et de l'expérience d'après la grille

indiciaire et du régime indemnitaire applicables au grade correspondant aux missions proposées.

Dit que les crédits correspondants à ces décisions sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

15 Pour  
7 Contre  
22 Abstentions  
3 Ne prennent pas part au vote

#### ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

13. **Convention « Travaux et incidents » avec l'entreprise GrDF afin de fixer des modalités de travail et d'échange en vue d'améliorer les travaux réalisés dans la commune à proximité des canalisations de distribution de gaz naturel**

**Approuve** le projet de convention « Travaux et incidents » à conclure avec l'entreprise GrDF.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Unanimité

14. **Avis préliminaire sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la Région Ile-de-France**

**Approuve** le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la Région Ile-de-France

Unanimité

*Les points 15 et 38 de l'ordre du jour relatifs à l'aménagement du parvis de la gare de La Varenne ont été examinés ensemble.*

15. **Aménagement du parvis de la gare de La Varenne : Autorisation au Maire de solliciter les aides auprès des financeurs potentiels et de signer les documents s'y rapportant**

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter, dans le cadre du réaménagement du parvis de la gare de la Varenne, les aides auprès des financeurs potentiels, et à signer les documents s'y rapportant.

37 Pour  
3 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)  
7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ)

- 38 **Appel d'offres ouvert relatif à l'aménagement du parvis de la gare de la Varenne**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à l'aménagement du parvis de la gare de La Varenne, à signer tous les documents nécessaires

à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

36 Pour

3 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

8 Abstentions (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ)

#### URBANISME - AMENAGEMENT

16. **Révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) : Avis de la commune de Saint-Maur-des-Fossés sur le projet soumis à enquête publique du 28 mars au 30 avril 2013**

**Emet** un avis défavorable sur le projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France en raison :

- des objectifs élevés de densification qui s'imposent à la ville ; les orientations pour Saint-Maur conduisant à une densification systématique de l'ensemble de son territoire sans tenir compte des tissus urbains existants ;
- de l'objectif de parvenir à un taux de 30% de logements sociaux, supérieur à l'exigence déjà contestée de 25% imposée par la loi Duflot ;
- de l'insuffisance des garanties vis-à-vis des nuisances et pollutions nouvelles auxquelles seraient exposées les populations et qui contribueraient à fragiliser les ressources naturelles, l'empreinte environnementale du SDRIF restant non maîtrisée ;

**Insiste** sur la nécessité de mobiliser des moyens financiers pour réaliser le programme de transports, notamment le nouveau Grand Paris, et les équipements qui s'imposent (enseignement, sport, santé) pour accompagner l'accroissement de population ;

**Souligne** l'imprécision relative à la gouvernance du territoire métropolitain ou des TIM tout en rappelant le principe de libre administration des communes et l'intérêt des solutions souples résultant des initiatives et dynamiques locales ;

**Demande** qu'il soit remédié à l'imprécision des documents graphiques comme suit :

- faire figurer le site de l'abbaye de Saint-Maur dans le volet « défis projet spatial régional objectifs », chapitre valoriser les équipements attractifs ;
- mettre un symbole continu sur les boucles de la Marne pour souligner l'importance de la vigilance au regard des continuités écologiques dans le volet « défis projet spatial régional et objectif », chapitre gérer durablement l'écosystème naturel ;
- faire évoluer la légende, de faible à élevée, sur la valeur patrimoniale de la Marne en tant que site revêtant une importance particulière pour l'environnement, ressource et patrimoine commun naturel dans le volet « évaluation environnementale ».

Dit que le présent avis sera versé à l'enquête publique.

44 Pour  
3 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

#### DOMAINES

#### 17. **Suppression de la servitude de cour commune grevant la propriété communale située 27/29 rue des Remises et 1 Villa Papillion à Saint-Maur-des-Fossés**

Décide la suppression de la partie de la servitude de cour commune, d'une superficie d'environ 160 m<sup>2</sup> grevant la propriété communale sis 27/29 rue des Remises et 1 villa Papillion à Saint-Maur-des-Fossés,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir et tout document s'y rapportant,

Décide que les dépenses correspondantes seront inscrites sur un crédit à ouvrir au titre de l'exercice 2013.

Unanimité

#### ENSEIGNEMENT – SPORTS ET AFFAIRES CULTURELLES

#### 18. **Attribution de subventions aux associations sportives**

Attribue, au titre de l'année 2013, des subventions aux associations sportives pour un montant de 343 500 € répartis comme suit. Ces dépenses seront imputées au Chapitre 924-40 Sport et Jeunesse, article 6574 subvention aux associations sportives.

##### **Au titre des manifestations sportives :**

Association Hippique les Bagaudes (Concours nationaux) .....	15 000 €
VGA Escrime (Coupe du Monde 2013) .....	22 000 €
VGA Boxe Anglaise (Gala international du 24 mai 2013) .....	5 000 €

##### **Au titre des contrats d'objectifs :**

STELLA Sports Badminton (Contrat d'objectif 2012-2013) .....	4 000 €
STELLA Sports Handball (Contrat d'objectif 2012-2013 2 <sup>e</sup> partie) .....	108 000 €
TAE KWON Do Club de Saint-Maur (Contrat d'objectif 2012-2013) .....	10 000 €
U. S. LUSITANOS de Saint-Maur (Contrat d'objectif 2012-2013) .....	2 000 €
VGA Basket (Contrat d'objectif 2012-2013) .....	20 000 €
VGA Boxe Anglaise (Contrat d'objectif 2012-2013) .....	2 000 €
VGA Escrime (Contrat d'objectif 2012-2013) .....	19 000 €
VGA Football Féminin (Contrat d'objectif 2012-2013) .....	2 000 €
VGA Gymnastique (Contrat d'objectif 2012-2013) .....	3 000 €
VGA Halterophilie (Contrat d'objectif 2012-2013) .....	1 000 €
VGA Natation Synchronisée (Contrat d'objectif 2012-2013) .....	3 500 €

VGA Plongeon (Contrat d'objectif 2012-2013) .....	9 000 €
VGA Rugby (Contrat d'objectif 2012-2013) .....	20 000 €
VGA Tennis de Table (Contrat d'objectif 2012-2013) .....	70 000 €
VGA Voile (Contrat d'objectif 2012-2013) .....	6 000 €
VGA Volley Ball (Contrat d'objectif 2012-2013) .....	22 000 €

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention ou un avenant pour celles ayant dépassé ce seuil, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds.

Unanimité

#### 19. **Avis sur les projets de modification des structures du 1er degré pour la rentrée scolaire 2013/2014**

Approuve les demandes faites auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale afin :

- d'autoriser la scolarisation des enfants nés au 1<sup>er</sup> trimestre 2011 dans les écoles maternelles où les effectifs le permettent ;
- de bien vouloir surseoir au plus tôt aux fermetures de classes si les inscriptions à venir le justifient afin d'éviter un comptage à la rentrée.

Unanimité

#### 20. **Point retiré de l'ordre du jour**

#### 21. **OPPIDUM – Avenant à la convention signée avec l'Université Paris Descartes**

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention entre la Ville, l'Université « Paris Descartes » et la Direction Académique des Services de l'Education nationale du Val-de-Marne relative à une étude prospective d'analyse des besoins en équipement informatique des écoles primaires de la Ville.

Unanimité

#### 22. **Convention de partenariat avec la librairie " La Griffes noire" pour l'organisation du salon international du livre au format de poche des 22 et 23 juin 2013**

Autorise Monsieur le Maire ou, à défaut, Monsieur le Maire-adjoint délégué, à signer la convention pour l'organisation du 5<sup>e</sup> Salon international du livre au format de poche.

44 Pour  
3 Abstentions (Mme Muriel DEVAUX, Mme Catherine RITVO, M. Philippe VIDONI)



23. **Demande de subvention auprès du ministère de la culture et la communication – direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France pour l'organisation du 5<sup>e</sup> salon international du livre au format de poche**

**Autorise** Monsieur le Maire ou, à défaut, Monsieur le Maire-adjoint délégué, à solliciter une subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication – Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France pour l'organisation du 5<sup>e</sup> Salon international du livre au format de poche et à signer tout acte y afférent.

Unanimité

24. **Concours organisé dans le cadre du 10<sup>e</sup> Festival du court métrage de Saint-Maur-des-Fossés**

**Attribue** une dotation de 10 450 € destinée à récompenser les lauréats du concours de court métrage amateur selon la répartition suivante :

Grand Prix du Festival	3 000 €
Prix Jeune réalisateur	1 000 €
Prix Coup de Cœur du Public	1 200 €
Prix du Lido	1 200 €
Prix du Jury	1 800 €
Mentions spéciales :	
Image	450 €
Son	450 €
Montage	450 €
Meilleur comédien ou meilleure comédienne	450 €
Meilleure Animation	450 €

**Approuve** le règlement du concours.

Unanimité

25. **Attribution d'une dotation pour les prix de la Biennale de l'Estampe**

**Décide** l'attribution d'une dotation pour les prix de la Biennale de l'estampe d'un montant de 11 300 €, selon la répartition suivante :

Prix spécial du Maire	4 000 €
Premier prix	2 300 €
Deuxième prix	1 900 €
Troisième prix	1 600 €
Prix Jean Couy	1 500 €

**Émet** le vœu que le premier prix porte le nom de Premier-Prix – Marcel MAMBRÉ, sous réserve de l'approbation par la famille.

**Autorise** le Maire à répartir cette dotation par arrêté.

**Dit** que la dépense sera imputée au chapitre 923 "Culture" au sous-chapitre 322 - Musée- à l'article 6714 - Bourses et Prix - ouvert au budget de l'exercice 2013.

Unanimité

## ENFANCE ET JEUNESSE

26. **Ouverture du site d'accueil de loisirs et d'aide aux devoirs de l'école élémentaire Marinville, suite au transfert des activités situées à la Maison de Quartier de Saint Maur Créteil**

**Approuve** l'ouverture du site d'accueil de loisirs et d'aide aux devoirs à l'école élémentaire Marinville, à compter du mercredi 4 septembre 2013,

**Approuve** le transfert des activités de l'accueil de loisirs et de l'aide aux devoirs, de la Maison de Quartier de Saint-Maur-Créteil vers l'école élémentaire Marinville,

**Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant cette ouverture et ce transfert et à signer tous les documents s'y rapportant notamment les demandes de prestations de service auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,

Unanimité

27. **Création d'un règlement unique du service enfance et loisirs pour les prestations destinées aux enfants des écoles maternelles et élémentaires et modification des modalités d'inscription pour les accueils de loisirs**

**Approuve** la création d'un règlement unique du Service Enfance et Loisirs regroupant toutes les prestations destinées aux enfants des écoles maternelles et élémentaires,

**Approuve** la modification, à titre expérimental, des modalités d'inscription pour les accueils de loisirs ;

**Dit** que le nouveau règlement intérieur entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.

Unanimité

## PETITE ENFANCE

28. **Règlement de fonctionnement de l'allocation municipale « Petite Enfance »**

**Approuve** le règlement de fonctionnement de l'allocation municipale Petite Enfance.

**Dit** que le règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2013.

41 Pour

3 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

## ANIMATIONS

**Les points 29 et 39 de l'ordre du jour relatifs à la patinoire ont été examinés ensemble.**

29. **Patinoire mobile de Saint-Maur-des-Fossés : Approbation du règlement, de la convention-type de parrainage, de la convention de mise à disposition d'un chalet de friandises et des tarifs pour l'année 2013**

#### **Approuve :**

- le règlement de la patinoire, le tarif des cours de patinage et les tarifs d'accès à la patinoire.
- la convention-type de parrainage selon les offres, à savoir :
  - 300 euros : 1 panneau en Akylux de 80 x 30 cm, plus le prix de fabrication du panneau.
  - 1.500 euros : 1 panneau en Akylux de 160 x 60 cm, plus le prix de fabrication du panneau.

Etant précisé que toute autre offre de parrainage pourra être également étudiée.

- la convention entre la ville et un ou deux prestataires pour la mise à disposition d'un chalet de friandises (salées, sucrées) au sein de l'enceinte de la patinoire temporaire. La participation financière forfaitaire serait fixée à 1.100 euros.

**Autorise** Monsieur le Maire à conclure lesdites conventions.

**Dit** que les recettes seront encaissées au budget de la Ville

37 Pour

10 Contre (M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

#### **39 Appel d'offres ouvert relatif à l'installation, l'encadrement patinage, la sécurité, la gestion technique et d'accueil et une assistance fonctionnelle de la patinoire mobile de Saint-Maur-des-Fossés-Année 2013**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à l'installation, l'encadrement patinage, la sécurité, la gestion technique et d'accueil et une assistance fonctionnelle de la patinoire mobile de Saint-Maur pour l'année 2013, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

37 Pour

10 Contre (M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

#### **AFFAIRES SOCIALES**

#### **30. Attribution d'une subvention au CCAS sur le budget de la ville (exercice 2013)**

**Attribue** au titre de l'année 2013, une subvention de 610.000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

**Dit** que la dépense sera imputée à l'article 6574 des différents chapitres, sous-chapitres du budget de l'exercice 2013.

Unanimité

#### **SERVICE ECONOMIQUE**

#### **31. Convention de partenariat avec l'association « Val-de-Marne Actif pour l'Initiative (VMAPI) »**

**Approuve** la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Saint-Maur et l'association VMAPI

**Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

**Dit** que la dépense s'y rapportant sera imputée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2013.

Unanimité

#### **32. Convention pour l'organisation et le financement du Carrefour de l'Emploi 2013 avec la Maison de l'Emploi & des Entreprises des Bords de Marne**

**Approuve** le projet de convention entre la ville de Saint-Maur-des-Fossés et la Maison de l'Emploi et des Entreprises des Bords de Marne régissant l'organisation du Carrefour de l'Emploi 2013.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la dite convention au nom de la commune.

**Dit** que la dépense sera imputée sur un crédit ouvert au budget de la ville pour 2013.

Unanimité

#### **MARCHES PUBLICS**

#### **33. Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture d'outils à mains divers - Année 2014**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la Fourniture d'outils à mains divers – année 2014, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

#### **34. Appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'entretien du patrimoine arboré - Année 2014**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux prestations d'entretien du patrimoine arboré, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

#### **35. Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de produits pétroliers raffinés liquides – Année 2014**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la fourniture de produits pétroliers raffinés liquides, à signer

tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

**36. Appel d'offres ouvert relatif à la location de matériels pour le bâtiment et les travaux publics - Année 2014**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la **location de matériels pour le bâtiment et les travaux publics - année 2014**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

**37. Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de pain pour la restauration municipale (écoles, cuisine centrale et crèches)**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la **fourniture de pain pour la restauration municipale**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

37 Pour

7 Contre (M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ)

**38. Examiné à la suite du point 15**

**39. Examiné à la suite du point 29**

**40. Avenant n°1 au marché de prestation de nettoyage et d'évacuation des déchets des marchés d'approvisionnement**

**Approuve** l'avenant n°1 au marché relatif au nettoyage et à l'évacuation des déchets des marchés d'approvisionnement ayant pour unique objet de prolonger le marché conclu avec la Société SEMACO située 72 Boulevard des Corneilles à SAINT MAUR DES FOSSES (94100) jusqu'au 30 septembre 2013.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

37 Pour

7 Contre (M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ)

**SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**41. Fixation du prix du mètre cube d'eau et de la redevance d'assainissement à compter du 1er mai 2013**

**41.1 Fixation du prix du mètre cube d'eau à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013**

**Fixe** à **1,4356 euro** hors taxes à compter du **1er mai 2013** le prix du mètre cube d'eau facturé par le service municipal de l'eau.

**Dit** que ce prix sera majoré d'une taxe à la valeur ajoutée au taux de 5,50 %.

**Dit** que la recette correspondante sera inscrite à l'article 70111 "vente de l'eau" ouvert au budget primitif de l'exercice 2013 du budget annexe de l'eau.

Unanimité

**41.2 Fixation du prix de la redevance d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013**

**Fixe** à **0,4625 euro** hors taxes à compter du **1er mai 2013** le montant de la redevance communale d'assainissement due par les riverains de voies ou portions de voies desservies par un ouvrage public d'assainissement.

**Dit** que ce prix sera majoré d'une taxe à la valeur ajoutée au taux de 7 %.

**Dit** que ce prix sera majoré des redevances légales perçues au titre de la redevance départementale d'assainissement et de la redevance d'assainissement du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne.

**Dit** que la recette sera inscrite à l'article 70611 "redevance assainissement" ouvert au budget primitif de l'exercice 2013 du budget annexe de l'assainissement.

Unanimité

**COMMUNICATIONS**

**42** Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**43** Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 4° et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 2H20 LE 12 AVRIL 2013**